



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Règlement intérieur du championnat d'Ille-et-Vilaine toutes catégories 2010-2011

Article 1 :

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs de l'Ille et Vilaine organise le Championnat d'Ille et Vilaine Toutes Catégories.

Tournoi ouvert aux joueurs licenciés A dans un club de l'Ille et Vilaine – Tournoi homologué FFE sous les n° 18631, 18632 et 18633 respectivement pour les rondes 1 et 2, les rondes 3 à 6, la ronde 7. Les joueurs licenciés dans un club hors Ille-et-Vilaine pourront concourir après accord de la Commission Adultes du Comité Départemental.

Un seul tournoi est organisé sur 7 rondes dans la période du **09/10/2010** au **26/03/2011**.

Le vainqueur de ce tournoi se verra délivrer le titre de champion d'Ille-et-Vilaine pour la saison 2010-2011.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (Congrès de Dresde Allemagne) applicables au 1^{er} septembre 2010.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE) ou avec éventuellement accélération de Haley en fonction du nombre de participants.

Seront appariés au premier tour, tous les joueurs qui auront une licence A (ou une déclaration de leur président de club assurant que cette licence a été demandée) et qui auront réglé leurs droits d'inscription.

Il sera possible de rentrer à la deuxième ronde à condition de remplir ces conditions (c'est-à-dire avant la première ronde, les appariements de la seconde étant publiés dès la fin de la première ronde).

Article 3 :

Cadence: **1h30 + 30 secondes par coup**

Les parties des rondes 1 et 2 seront comptabilisées pour le classement Elo FIDE du mois de Janvier 2011, les parties des rondes 3 à 6 pour le classement Elo FIDE du mois de mars 2011, les parties de la ronde 7 pour le classement Elo FIDE du mois de mai 2011.

Les numéros d'homologation des tournois pour les différentes périodes sont :

- n° 18631 pour les rondes 1 à 2
- n° 18632 pour les rondes 3 à 6
- n° 18633 pour la ronde 7

Article 4 :

Inscriptions avant le 07 octobre 2010 20h00 auprès de presidentcd@echecs35.fr

Vérification des licences : le 09 octobre 2010 jusqu'à 13h45

Les dates, heures et lieux des rondes sont indiquées sur le site web du Comité Départemental : <http://cd.echecs35.fr>.

Retard : tout joueur qui arrive devant l'échiquier au-delà d'une demi-heure après le début officiel de la ronde perdra la partie (c'est-à-dire après 14h45).

A l'exception de la première ronde, en cas d'impossibilité absolue de l'un des deux joueurs à jouer le jour de la ronde, et avec l'accord de son adversaire, il est possible de jouer sa partie avant la date prévue pour la ronde, à condition de prévenir l'arbitre avant la partie et de donner le résultat avant le début de la ronde (le gagnant ou, en cas de nulle, celui qui avait les blancs, prévient l'arbitre).

Affichage des résultats et des classements les lendemains des rondes sur le site internet du Comité Départemental: <http://cd.echecs35.fr>

Remise des prix le 26 mars 2011 après la 7^{ème} ronde.

Article 5 :

Droits d'inscriptions :

- Adultes : 10,00€
- Jeunes : 5,00€

L'inscription est gratuite pour les membres de l'équipe de France (quelle que soit la catégorie) et les joueurs titrés.

Des prix en espèces et des coupes et médailles récompenseront :

- les trois premiers du tournoi (en cas d'égalité de points, attribution au système Hort),
- les premiers de catégories à définir suivant le nombre de participants.

Tous les prix sont non cumulables.

La liste des Prix sera affichée sur le site du Comité Départemental avant la 3^{ème} ronde.

Article 6 :

Départage des ex aequo :

1. Buchholz tronqué,
2. Buchholz médian,
3. Performance

Article 7 :

L'attention des joueurs est attirée sur l'interdiction absolue de commenter sa partie avec quiconque tant que celle-ci n'est pas finie.

L'exclusion définitive sera prononcée pour tout forfait non prévenu, sauf explication donnée avant l'appariement suivant et accord de l'arbitre.

L'exclusion définitive pourra être prononcée après le deuxième forfait sur décision de l'arbitre.

Deux règles importantes :

- On ne doit pas noter avant de jouer.
- Le téléphone d'un joueur sonne, il perd la partie

Voir également la Charte des Joueurs.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 8 :

Arbitre Principal : Mr. Yvon Martin AF3

Autres Arbitres : arbitre désigné le cas échéant par l'arbitre principal.

Article 9 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Fait à Rennes le 11 septembre 2010

L'Arbitre Principal,

Yvon Martin

L'Organisateur

Pascal Aubry – Président du CDJE 35